



MEETING NATIONAL DE COURSES

STADE OLYMPIQUE DE LA PONTAISE – LAUSANNE

27 JUILLET 2024 – DIRECTIVES TECHNIQUES

LE PLUS IMPORTANT EN BREF

- ⇒ Faire une croix au « Confirmation Board » | sur chacune des listes de discipline auxquelles on participe, au plus tard 60 minutes avant l'épreuve. Pas de coche = Pas de start (voir point 4).
- ⇒ Toutes les directives sont valables pour l'ensemble de la compétition, prière de les lire dans leur intégralité.
- ⇒ L'utilisation d'écouteur est interdite sur l'emplacement des compétitions (voir point 8)

1. ACCES AU STADE | PARKING

Stade olympique de la Pontaise

Adresse

Route des Plaines-du-Loup 7, 1018 Lausanne

En transports publics

Depuis la gare de Lausanne, prendre le bus n°1 jusqu'à l'arrêt Stade Olympique.

En voiture

Prendre la sortie d'autoroute « Lausanne-Blécherette ». Suivre le panneau Stade Olympique.

Parking

Des places sont disponibles autour du stade. Si complet, possibilité de se stationner sur le parking P+R du Vélodrome (300 m en direction de l'autoroute).

2. VESTIAIRES

Vestiaires/douches à disposition dans la tribune sud du stade.

3. DOSSARDS | LICENCES

La remise des dossards se trouve sur la plateforme en haut des gradins, (voir plan annexé). **Le retrait des dossards peuvent se faire dès 14h15.**

4. « CONFIRMATION BOARD » : APPEL / CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Le « Confirmation Board » se trouve sur la plateforme en haut des gradins, au même endroit que la remise des dossards (voir plan). Tous les participant(e)s ou (leur représentant) devront s'y présenter au plus tard **60 minutes** avant le début de la compétition de leur discipline pour y faire une croix sur chacune des listes de discipline sur lesquelles ils figurent. Dans le cas contraire, l'athlète se verra évincé de la discipline et la finance d'inscription non remboursée.

5. ECHAUFFEMENT

L'échauffement pour les courses est autorisé uniquement sur le stade d'échauffement annexe de 200m (voir plan).

6. PERSONNES AUTORISEES SUR LES EMPLACEMENTS

Sur les emplacements de compétitions il ne sera toléré ni entraîneurs, ni accompagnants ou autres représentants des clubs. **Le non-respect de cette directive pourra entraîner la disqualification de l'athlète.**

7. PRESCRIPTION POUR LA TENUE

Les concurrent(e)s doivent disputer les compétitions avec la tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou que celle-ci n'est pas utilisable pour des raisons diverses, les concurrent(e)s doivent porter une tenue neutre et sans inscription.

Précision importante pour tous/toutes les athlètes

Règle : TR 6.3.2

La possession ou l'utilisation de caméscopes, magnétophones, radios, lecteurs cassettes ou CD, MP3, téléphones portables ou tout appareil similaire dans la zone de compétition est interdite.

8. CANTINE

Une cantine sera à disposition du côté Sud du stade.

9. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Au cours de cette compétition, des contrôles peuvent être effectués.

10. SAMARITAINS

Un poste de samaritains se trouve sur l'emplacement de la compétition.

11. ASSURANCES

L'assurance couvrant les accidents, vols etc... sont l'affaire des participants(e)s. L'organisateur décline toute responsabilité.

12. INFORMATIONS

Lausanne-Sports Athlétisme
www.ls-athletisme.ch/meetingcourses

Davy DESGALIER
Vice-Président | Secrétaire général
davy.desgalier@ls-athletisme.ch